

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 17 AOUT 1878.

FRÈRE TRANQUILLE

PAR
PAUL FEVAL

On prétendait, que l'épée à la main, le seigneur Vincenzo Tarchino n'était pas un foudre de guerre, mais on devait ajouter qu'il avait son mérite lorsque la plume remplaçait le fer. Il faisait des sonnets merveilleux, des rondeaux, des madrigaux et même des acrostiches; il rédigeait des mémoires, composait des harangues et trouvait des choses d'une délicatesse merveilleuse en renversant les lettres renfermées dans le nom des belles dames.

Il marcha vivement vers ceux qui arrivaient.

—Si mon noble maître a entendu le son du cor, dit-il, nous allons le voir tout à l'heure. Le seigneur de Soles arrive-t-il en droite ligne de Noyon?

—En droite ligne, répondit Guillaume.

L'italien, se mit à genoux sur la mousse qui tapissait le sol de la clairière.

—Mon noble maître! prononça-t-il après avoir approché son oreille de la mousse.

Quelques secondes s'écoulerent, puis, les feuilles sèches bruirent dans le taillis et l'on aperçut aux dernières lueurs du crépuscule la taille élégante et robuste d'Olivier, sire de Gravelle, qui venait seul en costume de guerre et portant le harnais d'un simple homme d'armes.

—Tout est fini, n'est-ce pas? dit-il sans répondre à l'humble salut de Tarchino. On vient de m'annoncer que l'échafaud s'élève dans la cour des Halles, devant le cimetière des Innocents.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, répliqua Guillaume de Soles, a été déclaré par arrêt de la cour de parlement, criminel de crime de lèse-majesté, et, comme tel, condamné par arrêt d'icelle cour à être dans les vingt-quatre heures décapité es Halles de Paris.

—Enfin! s'écria Thibaut de Ferrières.

L'italien se frotta les mains; Olivier de Gravelle, tout seul, resta froid et soucieux.

—Dérisez vous, mon cher seigneur, lui dit Tarchino; suivant le proverbe de mon pays; de la coupe aux lèvres il y a encore du chemin, c'est vrai; mais enfin on aime toujours à voir la coupe pleine, et nous avons d'ailleurs, si je ne me trompe, plus d'une corde à notre arc.

—Le roi faiblit... prononça le sire de Gravelle d'une voix sombre.

Le roi se fait vieux, c'est vrai, et je crois qu'il commence à prendre ombrage de sa bien-aimée fille, madame Anne de Beaujeu...

—Madame Anne n'a jamais été plus puissante qu'aujourd'hui! interrompit Thibaut de Ferrières en fronçant le sourcil; ceux qui voudraient se séparer d'elle apprendraient à leurs dépens ce que vaut une fille de France!

—Je vous ai rapporté ce que je sais, dit Guillaume de Soles; je croyais qu'une fois monseigneur le duc bel et bien condamné, comme il l'est, nous n'avions plus qu'à partager le butin. Il paraît que je me suis trompé;

veuillez donc m'expliquer ce qui se passe.

—Où peut-être le duc de Nemours en ce moment? demanda Gravelle.

—Son escorte marche au petit pas, répliqua Guillaume je le précède de quatre à cinq lieues pour le moins.

—Eh bien donc! puisque nous avons le temps, prononça Gravelle avec fatigue, explique à notre féal Guillaume tout ce qu'il voudra.

Gravelle s'adressait à Tarchino; cela dit, il tourna le dos. L'italien ne prit pas même la peine de se recueillir, il recommença d'abondance:

—Mon cher sire, comme je vous le disais, le roi se fait vieux. Afin de ne point déplaire à notre excellent compagnon Thibaut, je ne répéterai point que le roi se défie de madame Anne; mais pourtant il y a bien quelq. chose comme cela. Hier, le dauphin Charles, que Dieu garde et guérisse de son hypocondrie, atteignait sa septième année; le roi l'a présenté, comme c'est la coutume, à l'autel privilégié de Notre-Dame, avec une robe toute neuve de damas bleu, qui est la couleur de sainte Marie et en voyant monsieur le Dauphin si chétif et si mal fait, le roi a pleuré, c'est sûr; je l'ai vu de mes yeux, et je vous dit qu'il baisse.

Thibaut de Ferrières bailla sous l'acier de son casque.

—En quoi tout cela peut-il regarder Jacques d'Armagnac? demanda le sire de Soles.

—Vous allez bien le voir, si vous avez un peu de patience, mon cher seigneur. Le roi a fait sa prière deux fois plus longue qu'à l'ordinaire, et, quand il est sorti du chœur de la cathédrale, il a dit au duc de Bourbon, qui se trouvait auprès de lui: Mon cousin, voici un pauvre enfant qui sera faible d'esprit comme il est faible de corps s'il ne fallait de la barbe pour tenir le sceptre du royaume de France, je m'en irais tranquille, car madame Anne, ma fille, à la main plus robuste que bien des hommes, mais l'enfant Charles est le Dauphin, mais l'enfant Charles sera roi; et ne pensez-vous pas, mon cousin, qu'il faudrait au moins de vaillants guerriers autour de son trône?

—Et Bourbon, qui croyait que cela s'adressait à lui, s'écria le sire de Gravelle en s'approchant brusquement, Bourbon a dit: "Je suis bien de l'avis de votre majesté."

Gravelle appuya sur ce mot: *Votre Majesté*, avec une emphase un peu bien irrévérante: Louis XI était le premier roi de France qui eût exigé l'emploi de cette formule.

—Et le roi a repris, continua le beau sire Olivier, car si je laissais parler mon compagnon Vincent Tarquin, nous en aurions pour jusqu'à matines, le roi a repris: "Mon cousin, ne pensez-vous pas que la bonne épée de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ferait bien auprès du trône de l'enfant Charles?"

Guillaume de Soles hochait la tête; pour quiconque connaissait Louis XI, ce simple mot avait une immense portée. Guillaume, était un de ces vulgaires ambitieux qui vendent leur foi pour parvenir, mais qui hésitent sans cesse entre leur avidité et leur conscience:

—Oh! oh! fit-il avec inquiétude, est-ce que le vent tourne?

—Sois tranquille, ami Guillaume, dit Thibaut de Ferrières,

madame Anne sera toujours madame Anne.

—Et si le vent tourne, ajouta Gravelle, nous nous arrangerons bien pour qu'il tourne trop tard.

Il y eut un instant de silence.

—Voyons, reprit tout à coup Olivier de Gravelle, est-tu à nous, Guillaume de Soles? J'entends à nous, corps et âme?

—Vous m'avez promis le domaine de Pierrefitte, répondit le traître écuyer de madame Isabelle, la seigneurie du Peyroux-en-Forêt, l'étang de Lussat et tout le pays, depuis Saint-Loup des Landes jusqu'à la rivière de Vouise.

—Et je te donnerai tout cela!

—Si vous devenez comte de la Marche!

—Je deviendrai comte de la Marche, si mes amis me servent, quand même le roi tomberait en enfance, et si tu me sers, toi, Guillaume de Soles, j'ajouterais encore à tes domaines, qui passeront la rivière de Tardes et qui s'en iront jusqu'au Cher. Tu auras Champbon, Le Châtelet, Évaux; tu auras Saint-Julien Lagénète, Fontanières, Fayolles, Saint-Priest en Combraille. Après moi, comte de la Marche, tu seras le plus puissant seigneur de la providence!

—Et que faudra-t-il faire pour cela? demanda de Soles ébranlé.

—Il faudra venir en justice, le cas échéant, répondit Gravelle, et affirmer, sous serment, que madame Isabelle a mis au monde une fille et non point un garçon, là-bas, en Gascogne, au château d'Armagnac.

Guillaume de Soles revenait de Noyon, apportant la nouvelle d'une condamnation à mort: il devait croire que tout était fini; et maintenant il trouvait les vainqueurs occupés à ourdir une mesquine petite intrigue: ces gens à qui le parlement jetait la tête de leur ennemi s'embarraissaient dans des coquinerie de procureur et allaient au marché des faux témoignages!

Il fallait donc que ce duc de Nemours, tout condamné qu'il était, fût encore bien fort!

Guillaume, suffoqué par la chaleur de cette soirée d'août, avait délacé son casque, et ses dents paraissaient sur son visage.

—Allons! Tarquin dit le sire de Gravelle, qui semblait las d'avoir tant parlé, apprends-lui le fond de tout ceci, et qu'il réponde par un oui ou par un non avant cinq minutes.

L'italien saisit la parole avec un empressement joyeux.

—Mon cher sire, dit-il à Guillaume de Soles, nous avons peur de la faiblesse du roi, voilà tout. Dans certaine visite que le roi fit à la duchesse Isabelle, en son hôtel de la Marche visite à laquelle vous assistiez ainsi que tous, le roi promit à la duchesse que tout irait pour le mieux...

—Mais le roi mentait! interrompit Guillaume.

(A Continuer.)

ALPHONSE POULIN
 RESTAURATEUR
 M. Poulin tient un restaurant de premier ordre. On y débite les vins les mieux choisis, et les clients de la maison sont servis avec la plus exquise politesse.
 Aux dames qui professent un certain goût pour les huîtres, rien n'est plus facile pour elles que de satisfaire leur inclination.
 M. Poulin leur réserve un salon spécial, où elles peuvent être servies avec toute la promptitude possible.
 ALPHONSE POULIN, Restaurateur, 111, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 30 janvier 1878.

AVIS SPECIAUX.

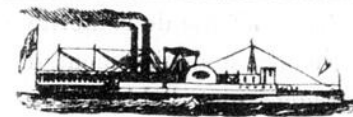
LE SIROP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé expressément pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sous aucune forme ses effets énergiques ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inculque la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé.
 Vendu chez tous les pharmaciens.

SUCCES ÉTONNANT

Il est du devoir de chaque personne qui s'est servi du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉE d'en faire connaître les merveilleuses qualités à leurs amis, pour la guérison de la consomption, de rhumes, croup, asthme, pneumonie, et toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne s'en est servi sans avoir ressenti un soulagement immédiat. Trois doses soulagera aucun cas, et nous considérons qu'il est du devoir de chaque pharmacien de le recommander au consommateur mourant, et de l'encourager à en essayer au moins une bouteille. 40,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier et dans chaque cas il a donné satisfaction. Une telle méthode que le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Parlez-en à vos pharmaciens. Bouteilles échantillons 10 cents. Bouteilles ordinaires 75 cents.

UNE CARTE.

Toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sous enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, Bible House, New-York City. 27 mai 1878 - 6m3fs



Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

A commencer Samedi, le 29 courant, LE VAPEUR "CLYDE" laissera le Quai St. André à 7 heures A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Ile aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska. Au retour, il laissera Kamouraska à la marée montante, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M. les LUNDIS et JENDIS. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 23 juillet 1878.

Compagnie Navigation

DU RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton et tous les autres Ports intermédiaires.



Cette magnifique ligne de steamers se compose de steamers de première classe à roues latérales

ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL

QUÉBEC - - en fer - Capt. Labelle. MONTREAL - - " - Nelson.
 L'un d'eux laisse le Quai Napoléon tous les soirs (excepté le dimanche) à 5 heures en arrêtant aux ports intermédiaires et arrive à Montréal de bonne heure le lendemain matin.
 Ce qui établit une ligne de communication direct avec les steamers de la Compagnie pour les endroits sus-mentionnés, et avec les différents chemins de fer du Nord, du Sud et de l'Ouest.
 Les steamers traversent tous les rapides du St. Laurent et les magnifiques paysages du Lac des Mille Isles le jour.
 Bureaux des Billets et cabines retenues au bureau de G. LEVE, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau, Quai Napoléon. A. DESFORGES, Agent. Québec, 17 mai 1878.

A LOUER.

Plusieurs logements à proximité de l'Église et du Quai, à St. Laurent, Ile d'Orléans S'adresser sur les lieux à J. B. GOSSELIN, Marchand. 23 mai 1878.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1878. 1878.

LIGNE RÉGULIÈRE

DES Vapeurs pour le Saguenay, Tadoussac, Cacouna, Rivière-du-Loup et Malbaie.

A commencer le 21 Juin les Vapeurs de première classe

"SAGUENAY," Capt. M. Lecours.
 "UNION," " E. Hamond.
 "ST. LAWRENCE," " Alex Barras.

Laisseront le Quai St. André

Le "St. Lawrence" les Lundis et Jendis à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Le "Saguenay" les Mardis et Vendredis, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

"L'Union" les Mercredis et Samedis, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario; et à la Rivière du Loup avec le Chemin de Fer Intercanadien pour les Provinces Maritimes. Laisant la Rivière-du-Loup:—Pour le Saguenay à 5 heures P. M.; pour Québec, les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 5 heures P. M., et les Dimanches à 7 heures P. M.

Billets et Cabines en vente chez G. Leve, Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 14 juin 1878.

CÉLÈBRE ONGUENT DE GRACE.

REMÈDE CERTAIN pour les MALADES.



PRÉPARÉ PAR Seth W. Fowles & Fils,

86, Avenue Harrison, Boston, Mass.

Le célèbre onguent de Grace est une préparation végétale inventée au 17ème siècle par William Grace, chirurgien dans l'armée du roi Jacques. Il s'en est servi pour offrir des milliers de guérisons dont l'importance a conduit la science des médecins les plus éminents de l'époque, et tous ceux qui le connaissent le regardaient comme un bienfaiteur public.

PRIX..... 25 cts. la boîte.

Le célèbre onguent de Grace guérit Les plaies, les membres gelés, les dartres, le mal de gorge, le mal de tête, l'érysipèle, les durillons, la teigne, les gerçures.

Les brûlures, Les abcès, La gale, Les entorses, Les blessures, Les coupures, Les plaies envenimées, Les ampoules, Les cors, Les panaris, Les morsures, Les taies, Les verrues, Les rousses, Les pustules, Les furoncles, Les cancers, Le scorbut, Les ulcères, La rogne, Les piqûres, Les tumeurs, Le goitre, Les éruptions causées par le frottement de l'ortie, les piqûres de puces, de maringouins ou d'araignées, et toutes les maladies de la peau et les éruptions en général.
 A vendre par tous les pharmaciens et épiciers et tous les marchands de campagne aux États-Unis et dans les provinces Britanniques. Prix par la maille, 80 cts. 7 juillet 1877—1a

ANNONCES NOUVELLES.

Bazar—Flore Laurin. Académie de Jésus-Marie, Sillery. Grande Excursion à Ste. Anne de la Pêrade... L'Union Typographique de Québec, No 159.

QUEBEC, SAMEDI, 17 AOUT 1878.

FIORITURES.

En voici maintenant bien une autre ! Nous ne serons ni charbonnés, ni enfarinés. C'est du Nouveau-Brunswick que nous en arrive la nouvelle.

Il est vrai que Sir John a déclaré que si, et qu'il a dit que ces impôts étaient des jalons jetés dans la bonne direction ; mais M. Domville, pour les besoins de son élection, y met son veto.

Bientôt, à la façon dont on tire en tous sens ce malheureux tarif, notre dernier espoir, il ne restera plus de la protection que le nom même de protection sur le sac.

Parvenu au pouvoir, s'il y parvient, Sir John s'ira tout simplement camper sur la frontière, et, étendant ses mains vers nous, il s'écriera : Je vous protège ; et il faudra que nous nous sentions protégés.

Du reste, nous aurions mauvaise grâce alors à nous plaindre. Qu'est-ce en effet, que le tarif actuel ? Avec de légères variantes, ce n'est autre chose que le tarif établi par les ministres des finances de Sir John eux-mêmes.

Savez-vous ce que l'on dirait alors ? Mais tout simplement ce que l'on disait hier.

Par la protection, les Etats-Unis s'isolent du reste du monde ; ils élèvent leurs frontières comme des murailles inaccessibles ; ils rendent leurs rivages assez escarpés pour qu'on n'ose y aborder.

EN DÉSARROI.

Les choses s'enroulent de plus en plus dans le camp mi-partie protectionniste, mi-partie conservateur. Tandis que le principal corps d'armée dirigé par Sir John en personne, s'avance tant bien que mal vers le but, les ailes s'entre-choquent.

n'y met pas ordre bientôt, le désarroi éclatera avant même le jour de la bataille ; mais comment faire ? Il suffit à peine à maintenir un semblant d'accord entre ses avis divers et l'opinion de ses lieutenants.

A la Nouvelle-Ecosse, le Dr. Tupper veut frapper le charbon d'un droit prohibitif ; et au Nouveau-Brunswick, M. Domville désire exempter de droits le charbon et la farine.

A Ontario même, tout près de lui, le candidat conservateur d'Oxford-Sud, M. Gibson, exige protection pour le sel et le sucre, mais ne veut pas qu'on en accorde davantage aux chaussures et aux instruments d'agriculture.

Acte flagrant d'indiscipline, véritable révolte, car Sir John lui-même ne déclarait-il pas dernièrement qu'il fallait ôter les droits sur le sucre et augmenter les droits sur les chaussures, ameublements et articles manufacturés en général ?

Il est difficile de se reconnaître en tout cela. Sir John va d'un côté et les soldats de l'autre. Il protège ce qu'ils ne protègent pas, et eux protègent ce qu'il veut cesser de protéger.

CUEILLETTE.

Le Courrier du Canada a trouvé un nouveau grief. Dans une longue énumération des reproches à faire au ministre libéral, il intercale le suivant :

Les améliorations Dufferin sont en partie payées de l'argent de Notre-Grâce Souveraine.

Notre confrère veut que le gouvernement dise à la Reine de garder son argent. C'est le nôtre, et le nôtre seul, que l'on doit dépenser.

Le Courrier a du reste parfois de singulières distractions de ce temps-ci. Il prenait l'autre jour, contre la presse libérale, la défense de l'autorité et protestait contre le dénigrement dont nos gouvernants sont l'objet !

INFORMATION.

—Le Globe a bon espoir que le gouvernement emportera toutes les villes d'Ontario : Ottawa, Toronto, Kingston, Hamilton et London.

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE.

Londres, 15.—Le parlement anglais a été prorogé aujourd'hui.

On rapporte que le fénien O'Hearn, emprisonné pour la vie à la prison de Dartmoor, va être remis en liberté cette année.

Emil Hœdel, auteur de la tentative d'assassinat sur l'Empereur Guillaume, en mai, a eu la tête tranchée de bonne heure ce matin dans la Cour de la prison de Berlin.

Comme le général Mezentzow, chef de la police secrète de l'Empereur, sortait d'un magasin sur la place Michel à St. Petersburg, deux individus lui ont tiré des coups de revolvers, se sont jetés dans droschky et ont disparu.

La vente du Golos est interdite dans les rues.

La convention entre l'Autriche et la Turquie concernant l'occupation des provinces turques par les troupes autrichiennes, a été signée hier par le comte Andrassy et Carathéodori Pacha.

26 Dames et 44 citoyens de Boston ont eu une audience du pape aujourd'hui.

Londres, 16.—On organise des fêtes publiques à Bruxelles et d'autres villes de la Belgique en l'honneur du 25e anniversaire de mariage du Roi Léopold II.

Les journaux ultramontains et progres-

sistes allemands s'opposent vertement au nouveau bill anti-socialiste soumis en ce moment au Conseil fédéral. Les libéraux nationaux sont indécis sur la politique qu'ils doivent suivre ; ils disent que le bill est une amélioration sur la loi précédente et ils croient possible que le parti puisse faire un compromis et appuyer le bill avec quelques modifications.

2,000 fileurs se sont mis en grève aujourd'hui à Bristol.

Constantinople, 16.—Les regattes internationales organisées par la flotte anglaise, ont eu lieu aujourd'hui. Le premier prix a été gagné par le yacht américain. L'amiral Hornby a invité à dîner à bord de son vaisseau le général Todleben, commandant russe, et l'ambassadeur russe.

Une dépêche de Vienne mande que l'appui que la Porte donne en sous-main aux Bosniaques a changé les relations de l'Autriche avec la Turquie.

Une dépêche de Berlin dit que l'Allemagne est prête à prendre des mesures actives pour la rectification de la frontière grecque et a dépêché un vaisseau de guerre dans les eaux helléniques.

Une dépêche de Rome affirme que la Grèce a reçu de l'Italie la promesse d'un appui moral.

L'Autriche a résolu de mobiliser d'autres troupes. On craint que la pacification de la Bosnie ne dure six semaines ou deux mois.

La convention avec l'Autriche au sujet de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, est faite. La durée de l'occupation n'est pas fixée, mais plusieurs articles de la convention reconnaissent la souveraineté du sultan et décrètent que dans les églises et les mosquées on continuera d'offrir pour lui des prières publiques.

Le gouvernement serbe reste à l'écart et empêche les habitants de prendre part à l'insurrection. Vienne, 16.—Trente bataillons turcs stationnés en Bosnie, y compris cinq bataillons de troupes régulières, se sont joints aux insurgés, qui, dans la Bosnie orientale, comptent 16,000 hommes.

Le gouvernement serbe reste à l'écart et empêche les habitants de prendre part à l'insurrection. Bucharest, 16.—On dit que la livraison du Dobroutcha à la Roumanie, et de la Bessarabie à la Russie, sera faite vers la fin d'août.

La maladie augmente parmi les troupes russes au nord des Balkans.

Les nouvelles reçues de sources rebelles disent que la défaite du général Zapary, le 10 du courant, a été désastreuse. On dit qu'il a abandonné une batterie et quantité d'armes, de munitions et de chevaux.

Le gouvernement serbe reste à l'écart et empêche les habitants de prendre part à l'insurrection. St. Petersburg, 16.—Le général Mezentzow, chef de la police privée du Czar, est mort des blessures que lui ont infligées deux assassins. Il a été frappé au-dessus du cœur.

COMTÉ DE LISLET.

M. le Rédacteur, Dimanche dernier, à St. Jean Port-Joli, il y a eu grande assemblée des électeurs de la paroisse.

M. Dupuis, représentant du comté à l'Assemblée Législative, y a rendu compte de sa conduite parlementaire lors de la session du mois de juin.

M. Dupuis, dans le discours qu'il a prononcé, s'est exprimé avec fermeté et a été éloquent. Le résumé qu'il a fait de la politique du gouvernement Joly et la censure qu'il a faite de la conduite puérile et antipatriotique de l'opposition, ont satisfait pleinement l'assemblée qui, tout le temps, a accordé à M. Dupuis la plus grande attention.

Les électeurs sont demeurés convaincus, en entendant la parole franche et chaleureuse de M. Dupuis, qu'ils avaient donné leurs votes et leur confiance à un homme honnête, sincère et dévoué à la chose publique. Pour être précis, M. le Rédacteur, nous devons dire qu'il y a eu une interruption, une seule ; mais elle était sans conséquence. Elle venait d'une jeunesse qui, outre qu'il ignorait le ridicule de son acte, n'a pas droit de vote dans la paroisse ou ailleurs. Il a servi de pétard entre les mains de quelques rares mal avisés.

Ces mal avisés, parmi lesquels se trouve un arpenteur nommé Charles Fournier, n'ont pas d'autre mobile dans leur politique que des questions d'intérêt personnelles ; ils crèvent de dépit et de jalousie. Le susdit arpen-

teur, entr'autres, aspire à la représentation du comté dans la Chambre des Communes. Il se pousse, comme on dit généralement, et il a eu l'effronterie de prendre la parole pour débiter quoi ? une poignée de personnalités, qui ont fait lever les épaules de pitié et de dégoût à tout le monde. Et l'on s'est dit après cela : c'est ça qui veut se présenter ? Allons donc.

La popularité de M. Dupuis dans le comté ne fera qu'augmenter, tant qu'il aura pour ennemis des énergumènes de l'espèce Fournier, Desjardins, etc.

Le parti libéral présente un front uni dans le comté ; c'est une phalange serrée qui n'est pas prête à céder un pouce de terrain. Cette phalange réélira M. P. B. Casgrain pour les Communes, comme elle a élu M. Dupuis pour l'Assemblée législative, quoique puissent faire tous les roquets de la faction Langevin.

St. Jean, Port-Joli, 13 août 1878.

A TRAVERS LA VILLE.

PERSONNEL.—M. Marsan, greffier en loi de l'Assemblée Législative, est gravement malade.

LE JARDIN DU GOUVERNEUR.—On parle en termes peu flatteurs pour les autorités, de l'état de ce jardin.

CONCOURS LITTÉRAIRE.—A une réunion du bureau de direction de l'Institut Canadien de Québec, tenue le 15 du courant, il a été résolu de prolonger le délai pour la réception des travaux de ceux qui se proposent de prendre part au deuxième concours littéraire de l'Institut jusqu'au 15 octobre, inclusivement.

Les journaux français de la province de Québec sont priés de reproduire l'avis ci-dessus.

J. P. TARDIVEL, Ass. Sec. I C. Q.

AMÉLIORATIONS DUFFERIN.—MM. Shanly et Malette, entrepreneurs de la construction des Portes Kent et St. Louis, seront prêts à commencer les travaux lundi prochain.

M. F. E. Piton a obtenu le contrat de la pierre des portes.

Cette pierre sera tirée de la carrière de M. Piton, à Lévis. Elle est semblable à celle qui est entrée dans la construction des fortifications de Lévis.

EXCURSION.—Les québécois auront le 25 du courant la bonne aubaine d'une excursion à très bon marché à Ste. Anne de la Pêrade par le chemin de fer du Nord.

C'est l'Union Typographique No. 159 qui est à la tête de l'excursion ; et sans rien exagérer pour les fins de réclame, nous pouvons dire que l'organisation sera complète sous tous rapports.

Le prix du voyage, aller et retour, n'est que de 75 cts. C'est le prix que l'on paie pour aller au Pont Rouge seulement, en temps ordinaire.

Les excursionnistes iront entendre la messe à Ste. Anne.

Il y aura un corps de musique à bord du train.

La paroisse de Ste. Anne est très intéressante à voir. Elle occupe un site pittoresque sur la belle rivière du même nom. Le pont du chemin de fer du Nord sur la rivière n'est pas l'une des choses les moins belles à visiter.

Nous souhaitons du beau temps aux excursionnistes qui nous paraissent devoir être nombreux, si nous en jugeons par le nombre de billets qui sont déjà vendus.

AVIS À LA POLICE.—La station de police de la côte Ste. Claire n'est pas encore ouverte. C'est dommage, parce que c'est un des bons endroits où la police trouverait de la besogne. Nous avons dit qu'elle était restée fermée depuis un mois ; tout l'été aurait été plus exact.

A la station de police du quartier Montcalm, on nous informe que la police n'a pas une besogne considérable à faire, et cependant on y compte cinq gardiens de la paix publique.

Il serait peut-être opportun de détacher trois hommes de cette station pour les placer à la station de la rue Ste. Claire.

Le printemps dernier, on a fait deux fois plus d'arrestations à ce dernier poste que durant une année à la station du quartier Montcalm.

Hier soir, au coin des rues Deligny et Latourelle, il y avait une bande de jeunes vagabonds qui faisaient un tapage d'enfer, hurlaient, blasphémaient au profond dégoût des gens des environs. Un homme partit pour chercher la police ; mais les vagabonds l'en empêchèrent et l'agressèrent d'insultes, lui et les autorités, dont ils peuvent se moquer en toute liberté.

PARTIE DE CROSSE.—Demain après-midi à 4 heures, il y aura un tournoi à la crosse entre les clubs Montcalm et St. Denis, au village Stadacona. La

partie promet d'être chaude, car il s'agit pour chaque club de conserver les couleurs de leur costume. Les couleurs sont les mêmes ; on décidera la question de savoir quel est celui des deux qui les gardera.

FIGURES SUSPECTES.—Depuis quelques jours, on voit rôder dans les rues sur le Cap plusieurs individus à mine suspecte. Hier, l'un d'eux a questionné Madame Gouin sur le nombre de maisons qui étaient fermées, et sur l'époque à laquelle les propriétaires arriveraient. Intriguée fortement par ces questions, Madame Gouin en a informé ses voisins, et hier ils ont placé un gardien autour de leurs habitations.

EFFET DE LA CHALEUR.—Le Moravian parti ce matin pour Liverpool, avait à son bord une cargaison de bêtes à corne, dont trente sont mortes hier de la chaleur. On les a jetées à l'eau ce matin, avant de partir.

ACCIDENTEL.—Le capitaine de la goëlette Marshall s'est disloqué une jambe mercredi soir, en travaillant au déchargement d'une cargaison du bord de la goëlette dans l'Anse Benson, New Liverpool.

MORT SUBITE.—Hier après-midi vers une heure et demi, Mary Holmes veuve de Daniel Lunnie, demeurant chez M. McCahey, rue St. Olivier, est morte subitement. Elle était tranquillement assise sur sa chaise et se disposait à prendre son dîner, lorsqu'elle s'affaissa sur elle-même. On s'empressa autour d'elle ; mais les secours humains étaient inutiles, elle était morte.

La défunte était âgée de 81 ans et demeurait chez M. McCahey depuis nombre d'années.

Une enquête a été tenue sur son cadavre ce matin et le verdict suivant a été rendu : "Morte de cause naturelle provenant d'une maladie de cœur à la suite d'une syncope."

ACCIDENT.—Hier, le sergent Jalbert, de la Police de la Cité, s'est cassé le bras dans une chute qu'il a faite dans sa cour en voulant passer une corde à linge dans une poulie.

ENTRE VIE ET MORT.—Un vieillard, du nom de Narcisse Baribeau, a été trouvé couché sur le quai Champlain hier soir à onze heures par la police. Il arrivait de la campagne. Le vieillard souffrait d'une maladie très-dangereuse. Sans ressources, il avait laissé sa paroisse pour venir à Lévis, d'où il était parti hier pour traverser à Québec, quand les forces lui ont manqué et il est tombé sur le quai. La police l'a conduit à la station No. 1, où elle a reçu ordre de le transporter à l'Hôpital de la Marine. On croit qu'il ne passera pas la journée.

POUR LE SAGUENAY.—Le St. Lawrence, laissera le quai St. André, lundi matin, à 7 heures pour la Baie des Ha ! Ha ! en arrêtant à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup et à Tadoussac, aller et retour.

COUR DE POLICE.—Jean St. Hilaire, accusé d'avoir volé la montre en cuivre de Nicolas Descoteaux, comparait, et sur preuve est condamné à huit jours de prison.

Edouard Clavet, accusé d'avoir volé des armoires chez M. Moodie, est renvoyé en prison, en attendant d'autres renseignements.

COUR DE RECORDER.—Il n'est apparu qu'un individu devant cette cour ce matin, une espèce d'idiot qui donnait envie de croire à la théorie Darwin, et qui avait fait dans la soulographie. Un mois au clou.

SINISTRES MARITIMES.—Il y a eu 20 naufrages pendant la semaine expirée le 3 août. Total depuis le commencement de l'année, 795.

GRAND ENCAN.—Grande vente par encan au détail d'un fonds de banqueroute de marchandises sèches. Cette vente aura lieu vers le 1er septembre et sera sans réserve.

FAITS DIVERS.

HECTOR \$32,600.—Rimouski et Bonaventure n'offriraient pas, dit-on, un terrain bien sûr pour le chevalier Hector, de Pacifique mémoire.

Hector palperait en ce moment le poulx du comté de Témiscouata.

Les gens qui désiraient avoir une fois dans leur vie le spectacle d'une âme en peine, ne peuvent avoir de meilleure occasion.

Les touristes en ce moment à Tadoussac, à la Malbaie, et ailleurs, peuvent des hauteurs environnantes, du haut des rochers de la Baie de Tadoussac, ou des hauteurs de la Pointe à Pic, de l'Hôtel Chamard, arborer une lunette, et ils verront le Commandeur Hector Langevin, ce nouveau Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques, sautillant de place en place sur la rive sud, comme un écureuil à la chasse de noisettes.

LORD ET LADY DUFFERIN. — Leurs Excellences étaient à Hatley hier, qu'elles ont quitté un peu après midi pour se rendre à Stanstead, où hier soir il y a eu réception internationale. Le Gouverneur Horace Fairbanks, de l'Etat du Vermont, a invité Lord et Lady Dufferin à visiter l'Etat avant leur départ pour l'Europe.

MAUVAISE NOUVELLE. — M. Devlin, député de Montréal-Centre, est très-dangereusement malade. On craint pour ses jours.

TRISTE. — Thibault, le seul et véritable Thibault, se présente à Iberville contre M. Béchard.

TÉLÉGRAPHIQUE. — La Compagnie télégraphique Dominion vient d'ouvrir un bureau à St. Roch, Village des Aulnaies, comté Pislet, dans la demeure de M. Auguste Dupuis.

Ce bureau se trouve dans le centre des affaires de la paroisse, et sera très-avantageux pour le public.

ORANGISTES. — On continue à Ottawa d'arrêter des membres de la société orangiste des *Young Britons* qui ont participé aux derniers troubles.

EXPORTATION DE BESTIAUX. — Cette semaine on a expédié de Montréal en Angleterre par steamers, 1,038 bêtes à cornes, 3,039 moutons et 460 cochons, dont on estime la valeur à \$110,000.

NOUVELLES MARITIMES. — On écrit de St. Pierre Miquelon : Le brigantin *Nova Dominion*, venant de Québec, est arrivé dans le port le 10 du courant. M. Nesbitt, l'armateur, rapporte que le brigantin a eu à subir une série de vents contraires et d'accalmies, et le 7 du courant, une tempête du Sud-Est, entre les Iles St. Paul et Magdeleine, qui a menacé pendant quelque temps d'emporter toute la cargaison du pont. Le 31 juillet, pendant qu'il était à 20 milles au large de la côte de Gaspé, il a rencontré quantité de madriers. Il en a pris une cinquantaine sur le pont, et aussi un morceau de pin de 20 pieds de long sur 26 pouces de large, et marqué aux bouts, en lettres bleues, H. Fry & Cie.

On télégraphie d'Ottawa, 16 : La barge *Madoc* a sombré hier soir, dans la Rivière Ottawa, vis-à-vis le quai de la Reine. Elle avait sur le pont une énorme cargaison de bois, c'est-à-dire plus qu'elle ne pouvait porter. Elle a cédé sous le poids. Tout le bois a été sauvé. Il y avait alors trois hommes à bord, dont deux dans la cabine ont failli se noyer. Ils ont été sauvés par le capt. Tessier; l'un d'eux était à demi-mort.

VIEUX CRIME. — Il y a dix ans, Andrew Leamy, commerçant de bois bien connu d'Ottawa, fut trouvé mort dans l'allée qui conduisait à sa maison sur le chemin de Chelsea. On trouva sur son corps des blessures qui firent supposer que le malheureux avait été assassiné; de plus une montre de prix qu'il portait sur lui ordinairement, avait disparu.

Mardi, une femme, dont le mari était autrefois à l'emploi de M. Leamy, se présente chez la veuve de celui-ci et lui déclara que le jour où M. Leamy avait été assassiné, son mari et son beau-frère laissèrent la montre du défunt chez elle, et elle y est demeurée depuis.

S'étant querellé avec son mari, elle s'est décidée à faire ces révélations. Le nom de son mari est Henry Maxwell. Il a été arrêté mercredi.

UN VISITEUR D'UN GENRE NOUVEAU. — On lit dans le *Nouveau-Monde* : Hier soir une scène amusante s'est passée entre le quai de la Compagnie du Richelieu et celui de la Compagnie de Longueuil. Un magnifique bœuf, pris de l'amour des voyages et voulant sans doute admirer de près la magnifique ville dont le fleuve le séparait, s'est jeté à l'eau au quai de St. Lambert vis-à-vis Montréal. La tâche fut à la fois des forces du voyageur nautique, si le vapeur *St. Lambert* ne fût venu à son secours. On lui passa une corde dans les cornes et le vapeur le remorqua jusque près du quai Richelieu. Là, des gens secourables le conduisirent parmi les chaloupes de M. Jos. Vincent. Puis ils poussèrent même la complaisance jusqu'à le tirer de l'eau à force de bras et à le placer sur la plateforme des chaloupes.

Le bœuf s'était prêté à toutes ces politesses sans trop de mauvaise humeur. Mais, une fois sur la plateforme, il devint bourru, et, l'ingrât dirigea ses cornes vers ses sauveteurs. Ceux-ci qui ne s'attendaient pas du tout à cela, ne purent réprimer un mouvement de frayeur. Ils reculèrent. L'un d'eux tomba à l'eau et les autres gravirent rapidement les degrés. Le bœuf courant sur la plateforme à la poursuite de ses bienfaiteurs glissa et eut le malheur de retomber à l'eau.

Sans lui garder rancune, on le tira de nouveau de ce mauvais pas et on le conduisit sur la terre ferme. Il recommença ses scènes à la frayeur de plusieurs spectateurs. On nous dit qu'il est deve-

nu enragé, et qu'il a été tué hier soir à une heure avancée.

ACCIDENT FATAL. — On écrit de St. Hyacinthe, 15 : Hier, entre St. Hilaire et Ste. Magdeleine, il est arrivé un triste accident sur le Grand Tronc. Il y avait plusieurs personnes qui s'en allaient sur la voie, à bord d'un *hand-car*.

Ces excursionnistes se trouvaient à passer sur une courbe très-rapide.

Le train arriva; le conducteur de l'engin vit le *hand-car*, et donna aussitôt tous les signaux nécessaires, vu qu'il ne pouvait arrêter le train à temps pour prévenir une collision. Ce fut en vain, et la locomotive vint frapper le *hand-car*. Le choc lança à droite et à gauche les cinq personnes qui l'occupaient. A 25 pieds de là, on retrouva le corps d'une jeune fille de 12 ans, du nom de Marie-Angèle Bertrand, demeurant à St. Hilaire.

Il y a eu enquête, et le médecin a constaté que la jeune fille était morte d'une concussion cérébrale.

Le jury a exonéré la Compagnie du Grand Tronc de tout blâme.

LA FIÈVRE JAUNE. — Nouvelle-Orléans, 16. — 108 nouveaux cas de fièvre; mortalités, 29.

Pensacola, Floride, 16. — Le Bureau de Santé exige que les voyageurs venant des villes infestées par la fièvre, subissent une quarantaine de 20 jours au lieu de 10.

New-York, 16. — Une dépêche de Grenada, Missour, mande que l'état de la ville est horrible. Les provisions commencent à manquer, vu qu'on ne permet pas aux trains d'arrêter à la ville. Les médecins de la Nouvelle-Orléans disent que la fièvre est du caractère le plus méchant qu'ils aient encore rencontré.

Nouvelles de minuit. — Cairo, Illinois, 16. — Le vapeur *Golden Rule*, venant de la Nouvelle-Orléans, a passé ici aujourd'hui. Un nommé John Blum et le cuisinier sont morts de la fièvre; il y en a 20 autres de malades.

Memphis, Tenn., 16. — 12 nouveaux cas et 3 décès ce matin. Près de la moitié de la population a déserté la ville.

Le Dr. Woodworth, chirurgien général à Washington, assure que la fièvre se communique plus par les habits que par les malades eux-mêmes.

UN POISSON FÉROCE. — Le correspondant du *Globe* à Gananogue, raconte ce qui suit : M. Chas. Lechay, de la localité, rameur de profession, a eu une rencontre assez sérieuse avec un maskinongé lundi, sur la rivière en face d'ici, un peu au-dessous de l'île Granit. Lorsque M. Lechay harponna le monstre, celui-ci fondit droit sur son antagoniste, lui cassa une jambe, lui lacéra horriblement un bras et le déshabilla presque complètement. Si ce n'eût été de M. Frank Lalond, autre rameur, qui accourut au secours de M. Lechay, celui-ci aurait été la victime du maskinongé.

Le monstre marin git en ce moment sur un dock, où il a été empaqueté dans la glace par Johnston et McFarland, de Gananogue, et va être transporté à New-York, par le bateau de ce matin. Il mesure 11 pieds 8 pouces et pèse 589 lbs.

LE GARÇON DE PARIS. — La velléité de grève de la part des bonnes et des garçons d'un établissement culinaire de Paris, et la fameuse question des pourboires, ont trouvé de l'écho en Angleterre, et le *Daily Telegraph* consacre un article fort humoristique aux mérites de "l'incomparable garçon de café français."

Comment se fait-il, disait Charles Dickens, qu'ils soient tous à peu près de la même taille, qu'ils portent les mêmes favoris épais, qu'ils aient les mêmes dents éclatantes de blancheur, et la même voix de stentor avec laquelle ils crient : *Voilà! Monsieur!* ou *Versez!* Pourquoi ne sont-ils pas comme les garçons anglais, qui se montrent trop fréquemment sales, mal vêtus, impolis, ivrognes et fripons. Pourquoi n'a-t-on jamais vu un garçon français, un *Parisien* au moins, avec la moustache ou la chevelure rouge? D'où vient que jamais un garçon n'a répondu au nom de *Jean, Thomas ou Samuel*, et que les prénoms favoris sont toujours *Charles, Adolphe, Auguste ou Joseph?*

LE TONNERRE EN PROMENADE. — Jeudi soir, un violent orage accompagné de tonnerre a passé sur la petite ville de Hull.

La foudre est tombée sur deux maisons de la rue Centrale, l'une occupée par Mme Leclair et l'autre par Hercule Bazinet; entre ces deux maisons il y en a une qui est inoccupée; le tonnerre a préféré aller là où il y avait du monde.

Il est descendu sur la cheminée de la maison de Mme Leclair et en a dispersé les briques dans la rue; sans se demander s'il y avait une porte quelque part, il est entré par la cheminée, a traversé le premier appartement, fait

faire un *somers-et*, comme disent les gens, à Mme Leclair, qui a dégringolé tête première dans l'escalier, et est allé après ce méfait, se cacher dans le mur où il a fait deux trous dans le plâtre. Se trouvant mal à l'aise dans le plâtre, il est descendu dans une chambre adossée, et a forcé un jeune garçon à planter une pirochette d'un bout à l'autre de la chambre. Après cela, on ne l'a plus revu. C'était bien assez. On nous apprend qu'il a fort malmené d'autres personnes de la maison.

Pendant qu'il se livrait à ces plaisanteries chez Mme. Leclair, il est allé infliger une peur bleue à M. Hercule Bazinet, en abimant la toiture de sa maison. Quelques morceaux de plâtre se sont détachés du plafond dans la maison et sont tombés, mais sans lui faire mal, sur un enfant qui dormait.

Ailleurs, le tonnerre a commis des choses plus graves. Il a tué un M. William Hadley, à Arnprior, pendant qu'il travaillait dans son champ. Il a mis le feu à une grange appartenant à M. Richard Graham, préfet d'Algoma Sud, et l'a rasée jusqu'au sol avec le grain qu'elle contenait.

Jamais chance pareille se présentera.

Par ordre du Syndic Officiel, une grande Vente de Moulins à Coudre aura lieu au No. 6, rue de la Fabrique, à une réduction de 50 pour cent sur les prix ordinaires. Ces Moulins sont tous neufs et garantis pour 5 ans. L'argent sera remboursé si les Moulins ne sont pas tels que représentés.

LISTE DE PRIX.

Prix ordinaire du détail	\$30	vendu pour	\$15
" " " "	41	" "	20
" " " "	42	" "	22
" " " "	45	" "	25
" " " "	50	" "	27
" " " "	55	" "	30
" " " "	80	" "	40
" " " "	85	" "	45

Moulins à Coudre de toutes sortes, tels que Singer, Weed, Favorite, Webster, Appleton, Osborn.

N'oubliez pas le No. 6, rue de la Fabrique. Entrée par le Magasin de Pianos. Québec, 3 août 1878 — 1m

Québec, 17 août 1878.
Montant perçu aux Douanes, le 16 du courant, dans le Port de Québec, \$1,133.86.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
New-York, 10 hs., 17 août 1878
Or, 2; Exchange Sterling, 85; Greenbacks, 98.
E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL, 16 août 1878.

FLEUR. — Recettes 2,590 quarts. Supérieur Extra 5.10 à 5.25; Extra Superfine 5.00 à 5.05; Fancy 0.00 à 4.85; Extra du Printemps 4.95 à 5.00; Superfine 4.55 à 4.65; Forte de Boulangers 5.00 à 5.25; Fine 3.45 à 3.60; Middlings 3.15 à 3.25; Recoupes 2.90 à 3.00; Sacs Ontario 2.50; Sacs de la Cité (délivré) 2.55.

RECETTES. — Blé, 886,536 mts; Blé-d'inde, 18,204 mts; Pois, 54 mts; Avoine, 570 mts; Fleur, 2,590 qrts; Alcalis, 7 qrts; Beurre, 466 tinnettes; Lard, 72 quarts; Fromage, 1,637 meules; Saindoux, 7 seaux.

Décès.

Hier matin, au faubourg St. Jean, à l'âge de 10 mois, Marie Marilda, enfant de M. Ed. Langlois. Le convoi laissera la demeure de son père, No. 9, rue Latourelle, dimanche, à 3 heures P. M. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, ce matin, Marie-Louise, enfant de M. Louis Berti, à l'âge de 6 ans et 6 mois. Ses funérailles auront lieu lundi, le 19 du courant, à 4 heures P. M. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Sauveur, le 16 du courant, à l'âge de 63 ans, après une courte maladie, Dame Cécile Hébert-Couillard de Beaumont, épouse de M. Victor Beaupré, maître-menuisier. Ses funérailles auront lieu lundi, le 19 du courant, à 8 heures précises. Le convoi partira de sa demeure, coin des rues Bédard et Ste. Catherine, à 7 heures, pour l'Eglise St. Sauveur. Parents et amis sont priés d'y assister.

A St. Sauveur, à l'âge de 5 ans, Rose de Lima-Dailda, et sa petite sœur Almand-Alexina, âgées de 2 ans, enfants bien aimés de Jean-Baptiste Létourneau. Elles sont toutes deux mortes le même jour de deux heures en deux heures. Le convoi partira de la demeure de leur père, rue Napoléon, à 4 heures précises ce après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

BAZAR.

Un Bazar se tiendra, MERCREDI, le ONZE SEPTEMBRE prochain et les jours suivants, dans le *Shed* sur le terrain des courses de M. Dion, en la paroisse de l'ancienne-Lorette. Mesdames Jos. Laurin, Charles Jobin, Jos. Blondeau, Charles Droulet, Elzéar Alain et Narcisse Meunier tiendront des tables.

La table de rafraîchissements sera tenue par Mesdames Laurin et Meunier.
FLORE LAURIN, Secrétaire.
17 août 1878 — 3fg

Annonces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN

DE
Marchandises Sèches, Epicerie, Quincailleries, Livres de Crédits, etc.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de
LÉON PELLETIER,
de Ste. Anne LaPocatière,
Failli.

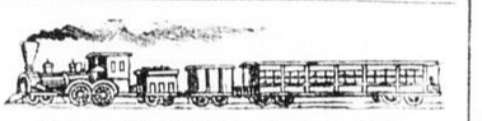
Par Encan sera vendu à la place ci-devant occupée par le dit Failli, Ste. Anne LaPocatière, JEUDI, le 22me jour d'AOUT courant, tout le fonds de commerce du Failli, consistant en un assortiment de première classe de Marchandises Sèches, Epicerie, Quincailleries, etc., presque tout neuf et en ordre parfait.

Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acheteurs. Après quoi sera offert à tant dans la piastre, les Livres de Crédits du dit Failli se montant par liste à \$7,070.

Vente à DIX heures A. M.
R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.
OCT. LEMIEUX & CIE.,
Encanteurs.
Québec, 17 août 1878 — 4f

Académie Jésus-Marie, Sillery

La rentrée des élèves aura lieu le 4 SEPTEMBRE.
Québec, 17 août 1878 — p



(PAR FAVEUR SPÉCIALE.)

Grande Excursion à Ste. Anne de la Péraie, par le Chemin de Fer du Nord.

DIMANCHE, 25 COURANT

Avec la bienveillante permission et le consentement du Rév. M. DUPUIS, curé de Ste. Anne.

L'Union typographique de Québec No 159

Fera une grande excursion à l'endroit ci-haut mentionné, laissant la Gare du Palais à 7 heures précises, et de retour laissera Ste. Anne à 6 heures P. M.
BILLETS, aller et retour, 75 cents.
Un magnifique Corps de Musique assistera et il y aura de nombreux divertissements sur les lieux.
Il n'y aura aucune liqueur spiritueuse de vendue dans la paroisse ce jour là.
Québec, 17 août 1878 — 3f 17,21,24

CANADA, Province de Québec, } Cour de Circuit
District de Québec.
No. 4738

ETIENNE MICHON, Demandeur,
vs
MARIE LALIBERTÉ, Défenderesse,
et
MARIE LALIBERTÉ, Opposante.

En vertu d'un bref de *Venditioni Exponas* émané en cette cause, seront vendus le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures avant-midi, sur le Marché Montcalm, Québec, les meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en Moulin à Coudre, Tables, Chaises, lits, etc., etc.
F LEPAGE, H. C. S.
Québec, 17 août 1878 — p

J. B. HEBERT

MEDECIN VETERINAIRE

Chez M. JOSEPH DAIGLE, Hôtelier, en face du Marché Jacques-Cartier, St. Roch.

La grande expérience de M. Hébert, acquise au prix de plusieurs années de pratique et couronnée d'heureux résultats, l'engage à dire au public qu'il ne réclamera aucun argent, tant que la bête qui lui sera confiée ne sera point guérie.

Il se charge de guérir les maladies suivantes, regardées comme incurables : Eparvins, *ring bones*, efforts de la hanche, des reins, des épaules et du pied cors aux pieds, sirax, vesignons, casselets, bouffes ou molles, etc.

Il est le frère de A. O. Hébert, etc. autrefois professeur à l'Université-Laval.
Québec, 16 août 1878.

Collège Montmagny.

Cours : commercial et industriel. Pension et enseignement \$96.
Entrée des Elèves, MARDI, 3 Septembre.
Cher. DUFRESNE, Principal.
9 août 1878 — 1m

PERDUE.

Lundi soir, le 12 du courant, à la Salle Jacques-Cartier, ou dans les environs, une somme de \$140 en billets de \$10 de la Banque de Montréal. La personne qui la rapportera à ce bureau sera généreusement récompensée.
Québec, 15 août 1878 3fp

Annonces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MERCREDI, LE 21 AOUT

A notre Salle d'Encan, No. 253, rue et faubourg St. Jean.

Par Encan sera vendu MERCREDI, le 21 AOUT, à notre Salle, rue et faubourg St. Jean, un grand assortiment de Meubles de Ménage consistant en Sideboards en Noyer Noir, Sideboards en Frêne, Tables de Centre, Tables à Dîner Extensive, Chaises, Tapis, Vaisselle, Commodes, chiffonniers, Bibliothèque, Gai-de-Robes, Poèles à deux et trois étages, et une quantité d'autres effets.

— AUSSI —
Une grande quantité de Linge de Dames, Robes de Soie Noire et de Couleurs, Mantoux en Drap, en Velours et en Pelletterie, etc., etc.
Le tout absolument vendu sans réserve.

La vente à 14 heure précise.
OCT. LEMIEUX & CIE.,
Encanteurs.
Québec, 17 août 1878.

VENTE A L'ENCAN

DE

Marchandises Sèches, Epicerie, Quincailleries, etc.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de
JULES DIONNE, de Kamouraska,
Failli.

Par Encan sera vendu à la maison ci-devant occupée par le dit Failli, à Kamouraska, VENDREDI, le 23me jour d'AOUT courant, tout le stock du failli consistant en un assortiment de première classe de Marchandises Sèches, Epicerie, liqueurs, Quincaillerie, etc., etc.

Vente à UNE heure P. M.
OCT. LEMIEUX & CIE.,
Encanteurs.
Québec, 17 août 1878.

Grande Réduction

CHEZ

F. X. LEPAGE

ECONOMISEZ !

En achetant vos

MARCHANDISES

• AU

MAGASIN POPULAIRE

Chez

F. X. LEPAGE

No. 53, Rue de la Couronne.

A l'honneur de prévenir le public en général que tous les appartements sont au complet tels que :

Drap Noir tout Laine,
Drap Noir Union,
Serge pour Messieurs,
Tweed pour Habillements,
Chemises Blanches et Couleurs,
Camisoles, Laine et Coton,
Caleçons, Laine et Coton,
Cols et Poignets en Toile.

Ainsi qu'Étoffes à Robes dans les derniers goûts et de toute qualité, Mérinos, Couleur Paramata Cachemire, Alpaca Noir.

— AUSSI —

Un assortiment complet pour le Deuil tel que :

Crêpe Noir,
Merino Noir,
Paramata Noir,
Crêpe Noir,
Serge Noire,
Cachemire Noir,
Fleurs Noires,
Léubans, etc.

— AUSSI —

Flanelle de toute Couleur, Coton, Shirting, Indienne et une foule d'autres articles trop longs à énumérer, qui seront vendus à des prix très-réduits et qui défient toute compétition.

Aussi — un grand assortiment de Hardes Faites tels que :

Habits,
Vestes,
Pantalons,
En Drap ou en Tweed.

Et aussi un assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage de tout genre et de toute qualité.

Une visite est respectueusement demandée

F. X. LEPAGE,
Rue de la Couronne, St. Roch,
Québec, 16 août 1878.

A V I S.

Le Dr. L. A. GAUVREAU, gradué de l'Université-Laval, a ouvert son Bureau au No. 85, rue des Fossés, St. Roch. Consultations à toute heure.
Québec, 7 août 1878 — 1m

Au Pensionnat de Jésus-Marie, A ST. JOSEPH DE LEVIS, La rentrée est fixée au 2 SEPTEMBRE. 13 août 1878-g



RAPIDE DES GALOPS, FLEUVE ST. LAURENT.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Secrétaire des Travaux Publics et portant à l'endos "Soumission pour les Rapides des Galops," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MERCREDI, le 11me jour de SEPTEMBRE prochain, pour creuser et élargir, à plusieurs endroits un chenal du fleuve St. Laurent, à partir de l'entrée supérieure du Canal des Galops jusqu'à l'eau profonde, au bas de la chute du Rapide des Galops.

On peut voir les plans de la localité montrant la position de l'ouvrage et une spécification de l'ouvrage qui doit être exécuté, à ce bureau et à la maison du gardien des esclaves, le et après MERCREDI, le 28 AOUT courant.

Les contracteurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront examinées que tant qu'elles seront faites suivant les formalités voulues, et dans le cas de sociétés de commerce, à moins que les signatures actuelles y soient, devront faire connaître la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de cette société; de plus un chèque accepté de la somme de deux mille piastres doit accompagner la soumission, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut accepter le contrat aux prix spécifiés dans les soumissions.

Le chèque sera remis aux contracteurs dont on n'acceptera pas la soumission.

Afin que le contrat soit dûment exécuté on exige une sûreté satisfaisante par le dépôt d'argent jusqu'au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat; de laquelle somme le montant envoyé avec la soumission ne fera pas partie.

On ne paiera que quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage fait, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Chaque soumission devra être attachée aux signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la Province, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Le Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse des soumissions ni aucune d'elles.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 août 1878. 13 août 1878-8f

GRANDES

ORGUES D'EGLISES

Strictement de première classe, de qualité sublime, fabriquées seulement par SAMUEL S. HAMILL, de East Cambridge, Mass.

Nous désirons attirer l'attention des Messieurs du Clergé, des Communautés Religieuses et des Fabriques de Paroisse, qui auraient l'intention de faire l'acquisition d'un Orgue très supérieur, sur celles fabriquées par M. Hamill, dont les prix ont été réduits afin de faire concurrence aux Orgues fabriquées dans la Province. Les 35 années d'expérience de M. Hamill dans la fabrication exclusive des Orgues d'Eglises, le grand nombre qu'il fabrique régulièrement chaque année d'épouvantant de beaucoup celui d'aucun autre fabricant sur le continent, ses grandes ressources pécuniaires facilitant la confection, l'é tendue considérable de ses affaires, et enfin le grand débit, lui permettent de vendre ses Orgues, non-seulement aux mêmes prix que les petits fabricants de notre province, dont les instruments ne peuvent soutenir la comparaison au point de vue de la qualité, mais bien à meilleur marché, et à des conditions d'une libéralité jusqu'ici inconnue. Afin d'assurer tous les avantages possibles aux acheteurs, nous sommes en mesure d'offrir des termes de paiements jusqu'à 10 années de crédit. Les frais d'impôts, de transport, etc., sont encourus par l'agent; les CRUX RÉDUITS POUR LE CANADA sont depuis \$550.00; chaque Orgue est accompagné d'une garantie pour cinq années, signée par le fabricant. L'Eglise de la Baie St. Paul a été dotée d'une de ces Orgues célèbres, et c'est avec raison que la paroisse se glorifie d'avoir un instrument qui ne laisse rien à désirer.

Seule Agence pour le Canada

BERNARD & ALLAIRE

Dépôt des célèbres Pianos de Weber & Cie., de Marshall & Wendell, et Horace Watters & Fils, et des Harmoniums de Mason & Hamlin et de ceux de J. Estey & Cie.

BERNARD & ALLAIRE,

EDITEURS DE MUSIQUE,

6, rue la Fabrique.

Québec, 14 août 1878.

A. LAVIGNE EDITEUR DE MUSIQUE

Importateur de

PIANOS

ET

ORGUES - HARMONIUMS

Agent à Québec pour la manufacture

D'ORGUES D'EGLISES DE

L. MITCHELL

Restaurateur de l'Orgue de la Basilique de Québec.

Constructeur des Orgues des Eglises de Notre-Dame de Lévis, de St. Jean, St. Sauveur, Beauport, Charlesbourg, St. Romuald, etc., etc.

Devis (spécifications) fournis sur demande à Messieurs les Curés, aux Communautés Religieuses.

Ouvrage garanti. Prix modérés.

25, rue St. Jean, (Banque d'Epargnes.)

Québec, 13 août 1878.

Flanelles! Flanelles!

Nous venons de recevoir par le bateau à vapeur MORAVIAN, notre importation de Flanelles pour la saison d'automne, provenant des manufactures les plus en renom mées de l'Angleterre. Aussi quelques spécialités de Flanelles Canadienne et Américaine, garanties de bonne durée et vendues à très bas prix.

Flanelle "Welsh" véritable.

Flanelle Blanche "Sascony Welsh."

Flanelle "Lancashire" Blanche et de Couleur.

Flanelle Rouge "Anti- rheumatic"

Flanelle Blanche "Cricketing."

Flanelle de Gauge.

Flanelle Blanche Sascony de 1 1/2 et 1 1/4 verge de largeur.

Flanelle de Fantaisie en grande variété.

Flanelle Blanche Croisé, de 2 verges de largeur, pour Drap de Lit, manufacturées spécialement pour nous-mêmes et beaucoup recommandé pour les rhumatismes et tout autre usage en général.

Serviettes à Bains de "Christie & Sons."

Coton à Drap et Coton Blanc "Shirting" ces célèbres manufactures Horrocks et autres.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 12 août 1878.

AVIS.

Aux Messieurs du Clergé et aux Communautés Religieuses de la Province de Québec.

GRANDES ORGUES A TUYAUX

Manufacturés par

M. NAPOLEON DERY DE CETTE VILLE.

Encouragez le talent local, vous assurant par là l'acquisition d'un instrument, qui vous donnera toutes les garanties possibles. M. NAPOLEON DERY invite respectueusement toutes les personnes intéressées au succès des entreprises canadiennes, de se rendre chez

M. ROBERT MORGAN, Marchand de Musique, No. 28, rue de la Fabrique,

Pour y examiner et essayer un grand Orgue, qu'il vient de manufacturer chez lui à Québec.

Si un encouragement libéral lui est accordé, il se propose de continuer à construire plusieurs instruments, dont il disposera aux conditions les plus avantageuses possibles. Il est bon de faire remarquer ici qu'en faisant l'acquisition de l'un de ses orgues les acquéreurs sont exempts des frais de transports et des droits de douane, auxquels sont sujets les instruments commandés à l'étranger.

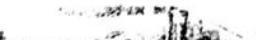
Ces Orgues fabriquées, sur quelques devis que ce soit sont supérieures à celles manufacturées en dehors de la Province.

M. DERY se charge aussi de faire toutes les réparations que l'on voudra bien lui confier, à des prix modérés.

N. POLEON DERY, 48, rue St. Gabriel, Faubourg St. Jean.

Québec, 10 août 1878 - 1m

PELERINAGE.



Le Pélerinage annuel des Associés du Sacré-Cœur de Jésus aura lieu DIMANCHE, le 18 AOUT.

Le vapeur WILLIAM, Capt. Samson, aterra le Quai Champlain, à CINQ heures et DEMIE précises A. M.

Prix, aller et retour, 50 cents, péage du quai compris.

Des cartes seront en vente chez MM. J. A. Langlais, Ls. Drouin, libraires, et chez M. G. Lépine, libraire, Haute-Ville, ainsi qu'à bord du vapeur le matin du départ.

Toutes personnes qui voudront bien s'unir aux Associés, sont priées d'y prendre part.

Québec, 10 août 1878-g

PELERINAGE A LA BONNE STE. ANNE.



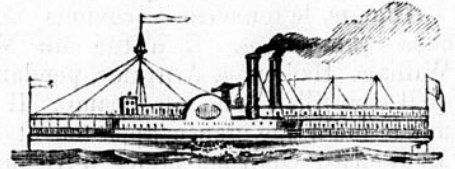
DIMANCHE, le 18 du courant, le vapeur MONTMORENCY, Capt. H. Blouin, laissera le Quai Champlain, pour Ste. Anne, à 5 heures précises A. M.

Prix, aller et retour, 30 cts, quai compris. Des cartes seront en vente chez MM. Lavoie & Marquis, Quai Napoléon, Basse-Ville, et à bord du vapeur le matin du départ.

H. B. QUIN, Capitaine.

Québec, 12 août 1878.

Traverse de l'Île d'Orléans, St. Joseph et Québec.



LE VAPEUR

"MAID OF ORLEANS"

Le et après Lundi prochain, fera la traversée jusqu'à avis contraire :

DE L'ILE DE QUEBEC

4.00 A.M. les Mardis, 5.00 A.M. les Mardis, Jeudis et Samedis. 8.10 11.30 2.30 P.M. 4.30 P.M. 5.40 6.30 Arrêtant à St. Joseph à chaque voyage.

Voyage Extra Samedi, à 2 P.M. de Québec.

LE DIMANCHE.

DE L'ILE DE QUEBEC

11.00 A.M. 2.00 P.M. 6.00 P.M. 6.45 P.M. Dimanche prochain Voyage Extra, laissant Québec à 8 heures A.M.

HENRY PINHEY, Propriétaire.

Québec, 10 août 1878.

AUX AFFLIGES!

PLUS DE RHUMATISMES!

Québec, 9 mai 1878.

Chère Madame Gaden, Je vous prie de vouloir bien, pour le repos de ceux qui sont affligés de rhumatismes, donner place dans votre journal à ces quelques lignes. Mon épouse était depuis six ans, affligée de rhumatismes et avait été soignée par les meilleurs médecins de Québec. Désespérant de guérir jamais, elle eut l'idée de s'adresser à vous et dans l'espace de deux mois, elle fit usage de ses pieds et de ses mains, ce qu'elle n'avait pu faire depuis 6 ans. THOS. CARNAY.

P. S. - Les personnes qui voudraient avoir des renseignements plus complets peuvent s'adresser à moi et demanderont le remède.

Préparé seulement par MME. GADEN, sage-femme diplômée, et en vente chez tous les pharmaciens suivants: J. E. Burke, Haute Ville, Mathie, coin des rues du Palais et St. Jean, et J. J. Veldon, rue St. Joseph, St. Roch. Prix, 50 cents la bouteille.

J. VERNIER, Seul agent, rue St. Jean.

Québec, 6 août 1878.

LES ETRANGERS

Visitant Québec sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de

Marchandises Sèches, d'Etape et de Fantaisie

— CONSISTANT EN —

Châles, Parapluies, Dentelles, Soieries, Bas, Articles pour Mess., Etc., Etc., Etc.

N. B.—Nous gardons comme spécialité Les célèbres Gants de Kid Moriquand.

Nous venons justement de recevoir un grand lot de Frilling de toute sorte, que nous vendrons à des prix modérés.

FYFE & WRIGHT

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 2 août 1878.

Collection, Agence, Correspondance, etc., etc.

M. JOSEPH DELISLE a l'honneur d'informer ses amis et le public, surtout les hommes d'affaires, qu'il se chargera de la collection de tous comptes, réclamations, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il acceptera aussi toute agence qu'on voudra lui offrir.

M. Delisle, qui a obtenu il y a quelques années, à l'Ecole Normale-Javal, un diplôme comme instituteur, se chargera aussi de rédiger toutes lettres, correspondances, etc., à la demande des intéressés.

Adresse: M. JOSEPH DELISLE, No. 69, rue Richardson, St. Roch, ou Bureau de Poste, Québec, Boîte No. 999. 18 juillet 1878-1m

AU BON MARCHÉ HAUTE-VILLE.

Les marchandises ci dessous sont vendues à 15 par cent au-dessous des prix ordinaires.

Gants de Kid 50 cents.

Toile de Foin 12 cents et au-dessus.

Serviettes en Toile 45c la douz. "

Coton Blanc 5 cents "

Coton Jaune 5 cents "

Toile à Nappe 45 cents "

Coton Ouatté 94 cents "

Drap Noir \$1.10 "

N. GARNEAU,

Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville.

Québec, 13 juillet 1878.

Vente de Marchandises

Reques dernièrement.

Je soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises nouvelles, telles que CHEVEUX TRAVILLÉS DANS TOUS LES GOUTS ET A LA DERNIERE MODE. Parfumerie élégante, Coutellerie, Razoirs, Cuirs à repasser, etc., etc. Jeux de Croquet et Badminton, Echees, Echiquier, Crosse, Balle pour Foot Ball, Cannes, Ustensiles de Pêche, Nécessaires de Voyage pour Dames et pour Messieurs, Peignes en tout genre et autres articles dont le détail serait trop long. En un mot tout ce qui a rapport à l'art du Parfumeur-Couleur et du Parfumeur.

Le soussigné informe aussi ses clients qu'il monte les PEIGNURES et prie ceux qui lui en ont donné à travailler de bien vouloir venir les chercher.

WM. HICKMAN, 52, rue Garneau.

Québec, 25 juillet 1878-1m

Restaurant Delmonico.

MONSIEUR CYZOL, Cuisinier Français, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il est prêt à donner des Lunchs à toute heure du jour à raison de 35 cents.

Salle Privée, 15 cents Pension Privée, prix très modérés. Cuisine Française et Anglaise. Québec, 13 juillet 1878.

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

POUR LA RECOLTE.

Faux Américaines Rateaux Faux Anglaises Fourches

Fourches, Fourches, Javelles, Meules,

EN GROS ET EN DÉTAIL

AU PLUS BAS PRIX.

Québec, 4 juillet 1878.

PROPRIETES A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-à-Pie, paroisse de Ste. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâties dessus construites.

Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à la SOC CONSTRUCTION MUTUELLE, No. 26, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 27 juin 1878.

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par MM. Blumhart & Cie. Conditions faciles.

S'adresser à la Société de Prêts et Placements de Québec, No. 13, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 19 juin 1878.

L'ONGUENT OPHTALMIC

DE CHAMBERLAIN

Est le meilleur et le plus sûr

RÉMÈDE

pour les Maux d'Yeux et des Paupières, provenant de Contusion, d'Inflammation, ou causé par le froid.

PRIX 35 CENTS LE POT.

JNO. MUSSON & CIE., Droguistes, Propriétaires. Québec, 28 juin 1878.

A LOUER.

Un logement très confortable, 7 chambres, au No. 116, rue Bichelieu, faubourg St. Jean. Prix modéré. S'adresser au No. 118, rue Bichelieu, ou 105, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 8 juin 1878.

ROBERT MORGAN

No. 28, rue de la Fabrique

Agent et Importateur des Pianos

STEINWAY, CHICKERING ET HAINES

— AUSSI —

ORGUES CABINET ET HARMONIUMS

Des fabricants les plus en renom.

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement, une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses. Ces instruments varient en prix de cinquante piastres et au dessus.

Les rapports intimes et continue que j'ai toujours eu avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus, à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec.

J'assure pleine et entière satisfaction aux acheteurs, et si on leur découvre quelques infirmités, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais.

A l'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le

SYSTÈME DE VERSEMENTS.

Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano d'une valeur de \$350, avec entente d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière.

Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant des marchés Anglais, Français et Américains

Québec, 12 juillet 1878.

VIN DE MESSE !!

Nous avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général que nous avons en mains les VINS les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession de certificats de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, autorisant ces vins comme Vins de Messe.

CERTIFICAT

DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET DES VINS INGHAM.

Québec, 2 avril 1878.

La maison GILLESPIE, MOFFET & CIE, m'ayant communiqué un certificat donné au sujet du VIN COLLI, importé par cette maison, j'ai écrit directement à l'auteur, le hanoine Abregnani, de l'Eglise Métropolitaine de Marsala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authenticité du certificat susdit, et en conséquence, je crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI pour la messe.

E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés.

GILLESPIE, MOFFAT & CIE, Agents.

Pour MM INGHAM & WHIT KER, Sicile.

50 Octaves Vin de Colli.

25 Quartaux " " de Marsala.

25 " " " de Marsala.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, RUE DU PALAIS.

Québec, 19 juillet 1878.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRETER \$30,000

Aux conditions ordinaires de cette Société.

ROBT. LARO HE, Sec.-Trés.

Québec, 28 juin 1878.

P. DIGNARD & CIE.

Ont l'honneur d'informer le public et leurs amis en général qu'ils ont toujours en mains la célèbre

BIÈRE DE CARLING, LONDON

qu'ils vendront soit en draft, soit en bouteille.

— AUSSI —

Cidre, Ginger Ale, Nectar, Soda, Vin de Gingembre, etc.

GLACE! GLACE! GLACE!

Le tout fourni à domicile, à bord des vapeurs et golettes.

Ils sollicitent une part du patronage du public et ils espèrent par la promptitude et la ponctualité qu'ils mettront à exécuter les ordres qui leur seront confiés satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

P. DIGNARD & CIE.,

Coin des rues St. Charles et des Bains, Palais, Québec.

5 juillet 1873-2m